



Présidence de la République
Administration Générale
du Service National de
Renseignement

Bujumbura, le 09 OCT. 2008
N° 101/S.N.R. / 0481 / AG / 2008

A Monsieur le Ministre de la
Justice et Garde des Sceaux

A BUJUMBURA

Réf :

Objet :

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de Vous transmettre en annexe à présente, **une note de renseignement sur les intentions de l'UPRONA de vous faire désavouer.**

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma considération distinguée.

L'ADMINISTRATEUR GENERAL DU SERVICE
NATIONAL DE RENSEIGNEMENT

NSHIMIRIMANA Adolphe
Général-Major



**NOTE DE RENSEIGNEMENT SUR LES INTENTIONS DE
L'UPRONA DE FAIRE DESAVOUER LE MINISTRE DE LA JUSTICE
ET GARDE DES SCEAUX**

Le parti UPRONA aurait l'intention de demander au 1^{er} Vice-Président de la République, le Docteur Yves SAHINGUVU, de **désavouer officiellement le Ministre de la Justice et Garde des Sceaux** pour cause de son refus d'obtempérer aux injonctions de la 1^{ère} Vice-Présidence sur les revendications du Personnel non magistrat.

1. Les informations recueillies dans les milieux proches du parti UPRONA indiquent que les hauts responsables de ce parti auraient l'intention de faire pression sur le 1^{er} Vice-Président de la République afin de déclarer officiellement qu'il ne peut pas continuer à travailler avec l'actuel Ministre de la Justice et Garde des Sceaux.

2. Selon nos sources, ces démarches sont dictées par le comportement du Ministre de la Justice et Garde des Sceaux face au malaise observé au sein du personnel non magistrat qui a été aggravé par la mutation à l'intérieur du pays de certains membres du syndicat et dernièrement l'emprisonnement du vice-président du syndicat du même personnel. Parmi les mutés, cinq n'ont pas exécuté leurs mutations.

3. Par ailleurs, les informations recueillies dans les milieux proches des syndicalistes non magistrats du Ministère de la Justice, nous indiquent que la 1^{ère} Vice-Présidence de la République serait disposée à plaider en faveur de ce personnel mais cette Institution se heurte à la résistance du Ministre de la Justice et Garde des Sceaux qui tient absolument à muter ce personnel.

4. Le personnel non magistrat est convaincu que son dossier est bloqué par le parti CNDD-FDD et par conséquent se serait déjà engagé dans la logique de diaboliser le parti CNDD-FDD pour qu'il soit battu au cours des élections de 2010.

OBSERVATIONS ET RECOMMANDATIONS

5. Le personnel non magistrat du Ministère de la Justice et Garde des Sceaux a bel et bien un statut spécial lequel statut est théorique car non encore mis en application. Ce personnel est donc en droit de réclamer les avantages liés à ce statut étant donné que le statut des magistrats est déjà en application.
6. L'application de ce statut a un impact budgétaire très important de plus ou moins 3.000.000.000 FBU. Vu la situation financière dans laquelle se trouve le pays, ce montant ne peut être débloqué que progressivement ce que les syndicalistes ne souhaitent. A cet effet, le Ministre de la Justice et Garde des Sceaux serait en contact avec son collègue des Finances pour prévoir certaines indemnités à accorder à ce personnel dans le budget 2009.
7. L'implication du 1^{er} Vice-Président dans l'objectif de trouver une réponse adéquate aux revendications de cette catégorie de personnel attire sa sympathie et celle de son parti étant donné que l'actuel Ministre de la Justice et Garde des Sceaux et son prédécesseur, tous du parti CNDD-FDD n'auraient pas réussi à résoudre ce problème. Il faudrait donc limiter son intervention à faire l'arbitrage. Tout le gouvernement devrait donc se pencher sur ce dossier dans les plus bref délais pour garder la sérénité au sein de ses membres.
8. Il appartient au Ministre de la Justice et Garde des Sceaux d'afficher officiellement sa volonté de résoudre la question. Il faudrait d'abord qu'il fasse sienne cette question et propose ensuite au Gouvernement une voie de sortie.
9. Il est vrai que le Ministère a un besoin de redéployer certains membres de son personnel en place à l'intérieur du pays d'autant

plus que le budget ne permet pas de nouveaux engagements. Mais cela doit être fait de manière objective en tenant en considération que la mutation de certains syndicalistes, au lieu de résoudre le problème, risque d'affecter négativement le rendement du service.

10. Etant donné que les échéances électorales sont proches, il faut adopter un comportement rassembleur dans toute décision à prendre.
-

Bujumbura, le 16/11/2007



CABINET DU 1^{er} VICE-PRESIDENT

B.P. 1559

BUJUMBURA - Burundi

1207/11/2007

Objet : Grève des agents
non magistrats.

A Monsieur le Ministre de la Justice et
Garde des Sceaux

à
BUJUMBURA.

Monsieur le Ministre,

Nous avons l'honneur de vous demander d'analyser toutes les revendications des agents de l'ordre judiciaire et d'y donner une suite appropriée endéans un mois.

Nous vous transmettons à toutes fins utiles le rapport de la Commission chargée d'analyser les modalités d'application de la loi n° 1/006 du 16 juin 2000 portant statut des Agents de l'Ordre Judiciaire.

Aussi, nous vous demandons qu'aucun syndicaliste ne soit inquiété pour des faits liés à la présente grève.

En attendant, nous invitons les syndicalistes qui nous lisent en copie de reprendre le travail sans délai.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de notre considération distinguée.

LE CHEF DE CABINET DU PREMIER
VICE-PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE



COPIE POUR INFORMATION A :

- Monsieur le Président du Syndicat des Agents de l'Ordre Judiciaire
- Monsieur le Secrétaire Général de la CSLB à BUJUMBURA.



CABINET DU PREMIER VICE-PRESIDENT

B.P. 1559

BUJUMBURA - BURUNDI

N° :120/VP1/164/2008

TRANSMIS COPIE POUR INFORMATION A :

- Son Excellence Monsieur le Président de la République, avec les assurances de ma plus haute considération.
- Son Excellence Monsieur le Deuxième Vice-Président de la République, avec les assurances de ma très haute considération.

A Monsieur le Ministre de la Justice
et Garde des Sceaux

à

BUJUMBURA.

Objet : Dialogue et Paix sociaux.

Monsieur le Ministre,

Je me réfère aux lettres n°570/487/CAB/2007 et 570/488/CAB/2008 émanant du Ministre de la Fonction Publique, du Travail et de la Sécurité Sociale portant sur l'objet repris en marge. Je me réfère également à la lettre n°121/VP2/1408/2008 du 10/06/2008 émanant du Cabinet de Son Excellence Monsieur le Deuxième Vice-Président de la République et rappelant le même objet.

Toutes ces lettres invitaient les chefs des départements ministériels et leurs collaborateurs à créer des cadres permanents d'échanges et d'informations afin d'une part, de prévenir les conflits à venir et d'autre part, de résoudre les conflits latents et éclatés. Ces lettres faisaient suite à une directive donnée dans ce sens par Son Excellence Monsieur le Président de la République.

Nous remarquons néanmoins qu'en ce qui concerne votre département ministériel le dialogue social n'est pas suffisamment engagé ; et des syndicalistes sont inquiétés pour des faits liés à l'exercice de leur liberté syndicale en dépit des instructions contraires contenues dans notre lettre n°120/VP1/164/2007 du 16/11/2007 et de celle déjà précitée du cabinet de

son Excellence Monsieur le Deuxième Vice-Président. Il nous revient entre autre que des syndicalistes sont mutés obligeant au passage certains services de votre département à travailler au ralenti.

Par la présente, nous aimerions rappeler le contenu de toutes ces lettres et vous demander d'en assurer le respect.

Le dossier de la mise en œuvre du statut du personnel non magistrat était déjà fort avancé et il vous avait été déjà demandé d'y donner suite de manière diligente. Je vous saurais gré de bien vouloir à cet égard disponibiliser et présenter le dossier au Conseil des Ministres pour en recevoir les directives appropriées de mise en œuvre dudit statut.

En attendant, toutes les mesures édictées contre les syndicalistes devront être revues conformément aux instructions antérieures.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, les assurances de ma haute considération.

REPUBLICQUE DU BURUNDI
LE CHEF DE CABINET DU PREMIER
VICE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
PREMIERE VICE PRESIDENCE
Pie BARIBWEGURE